Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Club Des Amis Halte Scolaire inc.	2011765	Le 25 février 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Club Des Amis 3		(506) 547-0084
Adresse		
840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Venessa Sullivan		Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	07 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : d) le nom de l'administrateur.	25(d)	07 févr. 2025	25 févr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Une visite a eu lieu afin de compléter une inspection de suivi. Le ratio personnel-enfant fut respecté pendant la visite.
Tous les documents nécessaires sont affichés clairement et à un endroit bien en vue dans la garderie.
Le parc extérieur sera inspecté lorsque la neige aura fondue.
Lors de la visite, les enfants d'âges scolaires jouaient à l'extérieur.
La garderie éducative répond aux exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis sera recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan — Le 26 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Carole Caissie — Le 26 février 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date